

Le sort de l'agglo lié à celui de... Paris

Une étape importante a été franchie hier matin. Le gouvernement a validé un projet de loi portant sur la réforme du statut de Paris. Si ce projet de loi est adopté, il permettra à l'agglomération d'Orléans d'obtenir le statut de métropole. Explications.

Christine Broudic

christine.broudic@centrefrance.com

Le plus dur commence. Le Conseil des ministres a validé, hier matin, le projet de loi sur la réforme du statut de Paris. Niché à la fin du texte, après les dispositions relatives au regroupement des arrondissements historiques (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e), au transfert de compétences de la préfecture de police vers la municipalité, ou bien encore la fusion entre le département de Paris et la ville de Paris, le projet de loi se conclut sur un chapitre IV énumérant des dispositions relatives aux métropoles. Un chapitre IV que d'aucuns pourraient considérer arriver comme un cheveu sur la soupe dans un texte très « parisien ». Peut-être. Mais ce ne sont pas les élus d'Orléans qui s'en plaindront.

Orléans, Dijon, Saint-Étienne et Toulon

Car ce chapitre IV propose d'assouplir les conditions d'accès au statut si convoité de métropole, en modifiant le code général des collectivités. Pour faire simple (et en raccourci), le statut de métropole, créé par la loi du 16 décembre 2010 et renforcé par la loi du 27 janvier 2014 (loi Maptam), n'était accordé qu'aux seuls ensembles de plus de 400.000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650.000 habitants.

Le projet de loi propose de modifier ce critère en préconi-



TERRITOIRE. Orléans a conservé son statut de capitale régionale. Reste à acquérir, avec l'agglomération, celui de métropole.

sant, plus que le nombre d'habitants *stricto sensu* d'une aire urbaine, la notion de zone d'emplois, telle que définie par l'Insee.

Une nuance de... taille qui fait les affaires d'Orléans et Dijon, les deux capitales régionales à ce jour orphelines du statut de métropole, et de Saint-Étienne et Toulon, qui ont le seuil requis du nombre d'habitants. Car, autre point d'importance, le texte stipule qu'il n'est plus nécessaire d'avoir déjà acquis les compétences d'une métropole pour le devenir ; on peut le devenir et acquérir les compétences.

Bref, hier matin, en Conseil des ministres, le gouvernement a donné son feu vert pour qu'Orléans et son agglomération obtiennent le statut de métropole. Reste à convaincre sé-

nateurs et députés.

« Mais cette validation du Conseil des ministres est déjà une bonne nouvelle », se réjouissait, hier, Serge Grouard, adjoint au maire d'Orléans en charge du dossier métropole. « On a été entendu. »

Bâton de pèlerin

Car ce chapitre IV ne s'est pas retrouvé dans ce projet de loi relatif au statut de Paris tout à fait par hasard. Echaudé après que son amendement rejeté à deux voix près il y a un peu plus d'un an, Serge Grouard a repris son bâton de pèlerin en compagnie d'Olivier Carré qui lui a succédé entre-temps à la tête de la mairie d'Orléans. A l'époque, plusieurs options pour obtenir le sésame : soit déposer de nouveaux amendements en trouvant la bonne fenêtre de tir législative ; soit déposer une proposition de loi ; soit convaincre le gouvernement d'inclure les modifications apportées à l'aménagement métropolitain dans un projet de loi qu'il défendrait... lui-même. Le travail de lobbying, opéré auprès du Premier ministre Ma-

nuel Valls, entre autres, s'est avéré payant.

Mais avoir été entendu par le gouvernement est une chose. Emporter l'adhésion des sénateurs et députés en est une autre. Et le temps presse désormais.

« Nous savions que ce projet de loi sur le statut de Paris devait être inscrit à l'ordre du jour du Conseil des ministres avant la fin juillet, précise Serge Grouard. Ne voyant rien venir, je ne cache que je me suis un peu inquiété. Je me suis donc rapproché du cabinet de Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Intérieur, qui m'a assuré que tout allait bien et que cela devait passer avant la trêve estivale. » Voilà donc la première étape franchie depuis hier matin. « Tout reste à faire. » Au prix d'un travail de lobbying amorcé par l'ancien maire d'Orléans, en 2008, lors des premiers débats sur le statut de métropole.

Parce que le projet de loi porte sur des compétences territoriales, la logique voudrait qu'il soit d'abord examiné au Sénat puis à l'Assemblée nationale. Et ce,

pas avant l'automne. Ensuite, il faudra que le Premier ministre prenne un décret avant les prochaines élections...

En plus du temps qui passe, il conviendra aussi d'écarter toute menace d'ordre politique. Le risque est, en effet, que le chapitre dédié au statut de métropole soit étroitement associé à celui de Paris. Or, ce projet de loi suscite des crispations dans l'opposition, certes, mais aussi dans les rangs de la majorité présidentielle. Des élus ne voient pas d'un très bon œil certaines libertés que s'offre Anne Hidalgo, la maire de Paris, avec ce projet de loi.

Bref, députés et sénateurs du Loiret vont être amenés à la jouer « serré » avec leurs confrères. « Olivier Carré comme moi savons que nous pouvons compter sur de nombreuses bonnes volontés », poursuit Serge Grouard. « C'est un gros travail de lobbying qui continue. » Dans la lignée de celui mené avec Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, et qui avait permis à Orléans de conserver son statut de capitale régionale. ■



« Cette validation du Conseil des ministres est une bonne nouvelle. »

SERGE GROUARD Adjoint au maire d'Orléans, chargé du dossier métropole.